

<b>401</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DÉNOMINATION : *Entraide et Fraternité*

Forme juridique : *Association sans but lucratif*

Adresse : *Rue du Gouvernement Provisoire* N° : *32* Bte : .....

Code postal : *1000* Commune : *Bruxelles*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Bruxelles*

Adresse Internet \* : *http://www.entraide.be*

Numéro d'entreprise *BE 0418.015.461*

DATE *14 / 07 / 2008* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du *15 / 06 / 2013*  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2012* au *31 / 12 / 2012*  
 Exercice précédent du *01 / 01 / 2011* au *31 / 12 / 2011*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ **ne sont pas** \*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

<i>Inès DUFEY (Employée)</i>	<i>Avenue Wilmart 84, 1360 Perwez, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Danielle GERARD (Employée)</i>	<i>Clos de Profondval 21, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/06/2009 - 20/06/2013</i>
<i>Francis HEEREN (Enseignant)</i>	<i>Rue de l'Eglise 8, 4801 Stembert, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Jean-Marc LESOIR (Prêtre)</i>	<i>Rue Defonteny 5, 7141 Carnières, Belgique</i>	<i>Administrateur 15/06/2013 - 15/06/2017</i>
<i>Vanessa LHUILLIER (Journaliste)</i>	<i>Avenue Joseph Chaudron 61, 1160 Auderghem, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Jean MARCHAND (Prêtre)</i>	<i>Place Lilon 17, 5000 Namur, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>

Documents joints aux présents comptes annuels : *Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *34* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : *1.2.4.1.4.2.1.4.2.2.4.2.3.4.2.4.4.3.3.4.3.4.4.3.5.4.3.6.4.4.1.4.4.2.4.5.1.4.5.2.4.13.4.15*

*Simonazzi Angelo  
Secrétaire Général*

*Thoreau Julien  
Responsable Comptabilité*

\* Mention facultative.  
 \*\* ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.  
 \*\*\* Biffer la mention inutile.

*LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)*

*Michel MOLITOR  
(Professeur Emérite UCL)*

*Rue René Christiaens 2, 1160 Auderghem,  
Belgique*

*Président du Conseil d'Administration  
19/06/2010 - 19/06/2014*

*Françoise SCHILLINGS  
(Fonctionnaire)*

*Rue Gilles Bouvet 16, 6941 Villers Sainte  
Gertrude, Belgique*

*Administrateur  
19/06/2010 - 19/06/2014*

*Christian VALENDUC  
(Fonctionnaire)*

*Avenue de la Lavande 39, 5100 Jambes  
(Namur), Belgique*

*Administrateur  
19/06/2010 - 19/06/2014*

*Soc Civ Fernand Maillard  
N°: BE 0459.528.194  
N° de membre: B0305*

*Rue de la Vignette 179, 1160 Auderghem,  
Belgique*

*Commissaire  
16/06/2012 - 16/06/2015*

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	890.923	898.440
<b>Frais d'établissement</b> .....	4.1	20	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	4.2	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	4.3	22/27	762.244	793.672
Terrains et constructions .....		22	738.193	761.905
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		22/91	738.193	761.905
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	24.051	31.767
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		231	24.051	31.767
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		241	.....	.....
Autres .....		242	.....	.....
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
	4.4/			
<b>Immobilisations financières</b> .....	4.5.1	28	128.679	104.768
Entités liées .....	4.13	280/1	.....	.....
Participations .....		280	.....	.....
Créances .....		281	.....	.....
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation .....	4.13	282/3	.....	.....
Participations .....		282	.....	.....
Créances .....		283	.....	.....
Autres immobilisations financières .....		284/8	128.679	104.768
Actions et parts .....		284	50.250	49.750
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	78.429	55.018

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	1.353.288	1.559.348
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Approvisionnements .....		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	.....	.....
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	807.831	685.421
Créances commerciales .....		40	136.689	97.906
Autres créances .....		41	671.142	587.515
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	176.642	318.035
	4.5.1/			
<b>Placements de trésorerie</b> .....	4.6	50/53	281.583	600.352
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	237.805	268.854
<b>Comptes de régularisation</b> .....	4.6	490/1	26.069	4.721
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	2.244.211	2.457.788

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....(+)/(-)		10/15	883.896	881.052
<b>Fonds associatifs</b> .....(+)/(-)		10	.....	.....
Patrimoine de départ .....(+)/(-)		100	.....	.....
Moyens permanents .....		101	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés</b> .....	4.7	13	881.052	881.052
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	2.844	.....
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>PROVISIONS</b> .....		16	.....	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	.....
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Autres risques et charges .....	4.7	163/5	.....	.....
<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b> .....	4.7	168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	1.360.315	1.576.736
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	4.8	17	387.888	415.384
Dettes financières .....		170/4	387.888	415.384
Emprunts subordonnés .....		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....		172	.....	.....
Etablissements de crédit .....		173	387.888	415.384
Autres emprunts .....		174	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		179	.....	.....
Productives d'intérêts .....		1790	.....	.....
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791	.....	.....
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		42/48	758.249	1.143.344
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	4.8	42	27.495	26.212
Dettes financières .....		43	2.479	2.479
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	2.479	2.479
Dettes commerciales .....		44	421.657	673.939
Fournisseurs .....		440/4	421.657	673.939
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	4.8	45	214.893	207.727
Impôts .....		450/3	19.085	.....
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	195.808	207.727
Dettes diverses .....		48	91.725	232.987
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire .....		480/8	.....	.....
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890	.....	.....
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	91.725	232.987
<b>Comptes de régularisation</b> .....	4.8	492/3	214.178	18.008
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	2.244.211	2.457.788

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	4.078.715	4.377.349
Chiffre d'affaires .....	4.9	70	.....	.....
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	.....	.....
Production immobilisée .....		72	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides .....(+)/(-)	4.9	73	3.808.968	3.938.063
Autres produits d'exploitation .....		74	269.747	439.286
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....(+)/(-)		60/64	4.100.193	4.357.772
Approvisionnements et marchandises .....		60	.....	.....
Achats .....		600/8	.....	.....
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	.....	.....
Services et biens divers .....		61	578.200	707.027
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	4.9	62	1.490.372	1.581.812
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	39.513	44.485
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	4.9	631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	4.9	635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation .....	4.9	640/8	1.992.108	2.024.448
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	-21.478	19.577
<b>Produits financiers</b> .....		75	26.088	27.563
Produits des immobilisations financières .....		750	.....	.....
Produits des actifs circulants .....		751	17.681	16.647
Autres produits financiers .....	4.10	752/9	8.407	10.916
<b>Charges financières</b> .....(+)/(-)	4.10	65	14.950	40.885
Charges des dettes .....		650	20.867	21.990
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651	-14.574	14.997
Autres charges financières .....(+)/(-)		652/9	8.657	3.898
<b>Bénéfice (Perte) courant(e)</b> .....(+)/(-)		9902	-10.340	6.255

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	17.025	247.460
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760	.....	.....
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	.....	.....
Autres produits exceptionnels .....	4.10	764/9	17.025	247.460
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	3.840	169.364
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660	.....	.....
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661	.....	.....
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) .....(+)/(-)		662	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663	.....	.....
Autres charges exceptionnelles .....	4.10	664/8	3.840	169.364
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		669	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	2.845	84.351

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	899.250
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	.....	
Cessions et désaffectations .....	8171	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	899.250	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211	.....	
Acquises de tiers .....	8221	.....	
Annulées .....	8231	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	137.345
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	23.712	
Repris .....	8281	.....	
Acquis de tiers .....	8291	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	161.057	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	738.193	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b> .....	(22/91)	738.193	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	153.847
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	8.085	
Cessions et désaffectations .....	8172	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	161.932	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	122.080
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	15.801	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	137.881	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	24.051	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b> .....	(231)	24.051	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	49.750
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	500	
Cessions et retraits .....	8373	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	50.250	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413	.....	
Acquises de tiers .....	8423	.....	
Annulées .....	8433	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473	.....	
Reprises .....	8483	.....	
Acquises de tiers .....	8493	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8543	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	50.250	
<b>AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	55.018
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	23.411	
Remboursements .....	8593	.....	
Réductions de valeur actées .....	8603	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8613	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8623	.....	
Autres .....(+)/(-)	8633	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	78.429	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	.....	

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE  
et pour les entités de droit belge,  
mention du NUMERO D'ENTREPRISE

*Action Vivre Ensemble, Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles, Belgique*  
*Association sans but lucratif*  
*N°: BE 0417.548.277*

*Vivre Ensemble Education, Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles, Belgique*  
*Association sans but lucratif*  
*N°: BE 0468.058.256*

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions et parts</b> .....	51	.....	.....
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	.....	.....
Montant non appelé .....	8682	.....	.....
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	274.955	384.290
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684	274.955	384.290
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	.....	150.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	.....	.....
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	.....	150.000
de plus d'un an .....	8688	.....	.....
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689	6.628	66.062

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges payées d'avance .....

Exercice
26.069

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ÉTAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Fonds affectés à la couverture d'un passif social** .....  
Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté  
*Evaluation des frais pour le personnel à encourir en cas de fermeture*

Codes	Exercice
131	488.370

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

.....  
.....  
.....

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	27.495
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	.....
Etablissements de crédit .....	8841	27.495
Autres emprunts .....	8851	.....
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>27.495</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	124.040
Emprunts subordonnés .....	8812	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	.....
Etablissements de crédit .....	8842	124.040
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>124.040</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	263.848
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	263.848
Autres emprunts .....	8853	.....
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	.....
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>263.848</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	.....
Emprunts subordonnés .....	8931	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	.....
Etablissements de crédit .....	8961	.....
Autres emprunts .....	8971	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>.....</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association**

Dettes financières .....	8922	415.383
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	415.383
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association .....</b>	<b>9062</b>	<b>415.383</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	.....
Dettes fiscales non échues .....	9073	19.085
Dettes fiscales estimées .....	450	.....

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	195.808

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

<i>Charges à Payer</i> .....	8.678
<i>Subsides reçus d'avance</i> .....	205.499
.....	.....
.....	.....

Exercice
8.678
205.499
.....
.....



## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
<b>Cotisations, dons, legs et subsides</b>			
Cotisations .....	730/1		
Dons .....	732/3	1.717.449	1.626.392
Legs .....	734/5	57.104	195.834
Subsides en capital et en intérêts .....	736		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	30	27
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	23,7	22,4
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	39.226	37.038
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	1.095.856	1.170.190
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	317.909	355.343
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622		
Autres frais de personnel .....	623	76.607	56.279
Pensions de retraite et de survie .....	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	4.611	3.248
Autres .....	641/8	1.987.497	2.021.200
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098		

Nr. BE 0418.015.461

C-asbl 4.9

Frais pour l'association .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
617	.....	.....

**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Ventilation des autres produits financiers			
.....			
.....			
.....			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</b>	6501		
<b>Intérêts intercalaires portés à l'actif</b>	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510	31.351	45.925
Reprises	6511	45.925	30.928
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
.....			
.....			
.....			

	Exercice
<b>RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>Ventilation des autres produits exceptionnels</b>	
.....	
.....	
.....	
<b>Ventilation des autres charges exceptionnelles</b>	
.....	
.....	
.....	

**TAXES**

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association (déductibles) ..... 9145 .....  
 Par l'association ..... 9146 .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel ..... 9147 .....  
 Précompte mobilier ..... 9148 .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	.....	.....
9146	.....	.....
9147	273.072	308.716
9148	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association .....	9150	.....
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association .....	9151	.....
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association .....	9153	.....
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	738.193
Montant de l'inscription .....	9171	450.000
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	.....
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	.....
Montant de l'inscription .....	9172	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	.....
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	.....
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	.....
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	.....
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	.....

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'association, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

.....  
.....  
.....  
.....

Codes	Exercice
9220	.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
<b>Créances sur les personnes précitées</b> .....	9500	.....
Conditions principales des créances .....		
.....		
<b>Garanties constituées en leur faveur</b> .....	9501	.....
Conditions principales des garanties constituées .....		
.....		
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b> .....	9502	.....
Conditions principales des autres engagements .....		
.....		
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs .....	9503	.....
Aux anciens administrateurs .....	9504	.....

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b> .....	9505	6.523
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95061	.....
Missions de conseils fiscaux .....	95062	.....
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95063	.....
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95081	.....
Missions de conseils fiscaux .....	95082	.....
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95083	.....

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association: 329 .....

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

**Au cours de l'exercice**

**Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total en équivalents temps plein (ETP) .....

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Frais de personnel**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Montant des avantages accordés en sus du salaire .....**

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	13,9	6,9	7,0
1002	15,3	3,3	12,0
1003	23,7	9,1	14,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
1011	22.576	11.633	10.943
1012	16.651	3.615	13.036
1013	39.227	15.248	23.979
<b>Frais de personnel</b>			
1021	873.781	447.267	426.514
1022	616.591	161.789	454.802
1023	1.490.372	609.056	881.316
1033	.....	.....	.....

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP .....  
 Nombre d'heures effectivement prestées .....  
 Frais de personnel .....  
 Montant des avantages accordés en sus du salaire .....

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	22,4	.....	.....
1013	37.038	.....	.....
1023	1.581.812	.....	.....
1033	.....	.....	.....



**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	12	18	23,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	12	16	22,3
Contrat à durée déterminée .....	111	.....	2	1,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	5	5	8,4
de niveau primaire .....	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1201	.....	1	0,8
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	2	1	2,8
de niveau universitaire .....	1203	3	3	4,8
Femmes .....	121	7	13	15,2
de niveau primaire .....	1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1211	3	3	5,2
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	2	3	3,5
de niveau universitaire .....	1213	2	7	6,5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	.....	.....	.....
Employés .....	134	12	17	23,1
Ouvriers .....	132	.....	1	0,5
Autres .....	133	.....	.....	.....

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	.....	.....
Frais pour l'association .....	152	.....	.....

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	.....	9	5,1
210	.....	7	4,1
211	.....	2	1,0
212	.....	.....	.....
213	.....	.....	.....

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

- Pension .....
- Chômage avec complément d'entreprise .....
- Licenciement .....
- Autre motif .....
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	5	3,9
310	1	2	2,1
311	.....	3	1,8
312	.....	.....	.....
313	.....	.....	.....
340	.....	.....	.....
341	.....	.....	.....
342	.....	.....	.....
343	1	5	3,9
350	.....	.....	.....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5	5811	10
5802	120	5812	285
5803	6.232	5813	12.381
58031	4.340	58131	9.646
58032	1.892	58132	2.735
58033	.....	58133	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluation s'appliquent aux asbl Entraide et Fraternité, Action Vivre Ensemble et Vivre Ensemble Education.

Elles ont été adoptées par le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2011 et s'appliquent à partir de l'exercice 2011.

#### Généralités

Les règles d'évaluation sont établies en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les règles d'évaluation restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon

systématique sauf modification justifiée. Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être

soumises pour approbation au Conseil d'Administration. Dans ce cas, mention de ces modifications est faite

dans le rapport de gestion qui montre également les éventuelles conséquences au niveau du compte de résultats et du bilan.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans

les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante nécessitant une décision additionnelle

ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en

soit fait mention spéciale.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelle que soit la date de leur

survenance. Des exceptions peu importantes sont explicitées dans les règles d'évaluation pour les produits

et charges.

Chaque valeur du bilan doit être justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel permettant de vérifier

l'existence physique notamment la localisation, l'état et la valeur. La date de clôture de l'exercice

comptable est fixée au 31 décembre.

#### A - Postes de l'actif

##### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis sur 60 mois et ce à partir du

mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc) sont comptabilisées à leur valeur nominale y

compris les frais accessoires. Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, les immobilisations incorporelles sont amorties en maximum 60 mois à partir du mois de leur acquisition à un

taux linéaire.

Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la

durée probable d'utilisation mais sur 5 ans maximum. Les logiciels informatiques achetés ou réalisés à

l'extérieur sont imputés directement en charge si le montant est inférieur à 250 €. Si le montant est

supérieur à 250€ et que le logiciel doit être utilisé au moins 3 ans, il sera amorti sur 3 ans.

#### Base d'amortissement

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires compris à la condition que la valeur totale soit au moins égale à 250€ pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 250€. Les investissements inférieurs à 250€ sont directement pris en charge par le compte de résultats.

#### Méthode

La méthode appliquée est la méthode linéaire, avec un montant identique pour chaque année complète, au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition.

#### Durée

La durée d'amortissement des divers immobilisés est reprise dans le tableau ci-dessous :

Construction/immeuble 33 ans 3.03%

Travaux d'aménagement 10 ans 10%

Matériel roulant 5 ans 20%

Matériel informatique 3 ans 33.33%

Mobilier administratif 3 ans 33.33%

Matériel en location financement : Durée du contrat

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont activés

s'ils entraînent une prolongation de la durée de vie de ces actifs

Pour les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure des bâtiments, il y a lieu de faire

appel à l'utilisation de la provision pour grosses réparations ou gros entretiens. Si aucune provision n'a été

constituée, les frais de réparations sont comptabilisés directement en charges.

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations qui augmentent la durée de vie du bien et sa valeur intrinsèque sont amortis au taux de 3,03% pour les travaux

de gros oeuvre.

Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'expositions, matériel d'amplification, matériel

d'éclairage mobile, stands, est amorti sur 3 ans, sauf si ce matériel est à usage unique, auquel cas il est mis

en charges.

Les immobilisations corporelles seront reprises dans une liste d'inventaire détaillée. Cette liste reprendra

les diverses informations nécessaires pour déterminer précisément le bien, elle indiquera, entre autres, si le

bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant

d'une partie du subside.

Concernant les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions

de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

#### Amortissements complémentaires ou exceptionnels

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant par

exemple provenir de modifications techniques, règlementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

#### Subsides en capital

Si l'actif immobilisé a fait l'objet d'une subvention en capital pour son acquisition, cette subvention est

imputée, elle aussi, dans un compte de bilan (passif) et est amortie au même rythme que l'amortissement

de l'immobilisé concerné.

L'amortissement de la subvention, contrairement à l'amortissement de l'immobilisé, affecte positivement le résultat. Cette double opération permet de comptabiliser, de la manière la plus exacte possible, le coût réel de l'immobilisé.

Placements de trésorerie

Les titres à revenu fixe ainsi que les actions et parts sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de

l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. La réduction de valeur doit être reprise si la valeur de réalisation dépasse la valeur initiale.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si des risques de non récupération en tout ou en partie existent. Les réductions de valeur qui, à la

date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Annuellement, une évaluation systématique de ces créances est effectuée en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur.

Les subsides ou autres produits à recevoir

Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou sur une période antérieure.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

Comptes de régularisation (actif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les revenus acquis. Ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui sont

afférentes aux exercices suivants; soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice

mais qui ne sont pas encore reçus.

B- Postes du passif

Fonds social

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de

moyens permanents (dons, legs, subsides, en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement ses activités.

Fonds affectés : Des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur

base de proposition du Conseil d'Administration.

Subsides en capital

Les subsides d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Par ailleurs ils sont

transférés en subsides consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué pour l'amortissement des investissements correspondants.

Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice, des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont soit probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Ces provisions peuvent concerner :

- o les grosses réparations et gros entretiens. Ces charges doivent être prélevées de la provision pour gros entretiens et réparations dont le montant de la dotation annuelle doit être approuvé chaque année par le Conseil d'Administration.
- o Les litiges
- o Des risques identifiés et précis.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

**Dettes à plus d'un an**  
Sont classées sous ce poste les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an. Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

**Dettes à un an au plus**  
Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, indépendamment du résultat. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière.

Les projets acceptés par liste de décisions approuvée par le Conseil d'Administration sont considérés comme des dettes à payer et enregistrés en charge de l'exercice.

**Comptes de régularisation (passif)**  
Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés soit au montant nominal au prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues; soit aux montants nominaux au prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Les produits à reporter ou subsides qui couvrent plusieurs exercices seront comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

Les factures des fournisseurs ayant trait à l'exercice et non reçues au moment de l'établissement des comptes doivent être reprises sous les dettes factures à recevoir.

Les projets à payer sont considérés comme des dettes à court terme, un inventaire est effectué à la fin de l'exercice. Il peut être procédé à l'annulation de cette dette pour un projet qui ne serait pas réalisé en totalité ou partiellement. L'annulation de ces 'dettes projets' est reprise dans un compte de résultats produits.

#### C- Comptes de Résultats

##### Biens et services

Les biens et services sont valorisés au prix d'achat augmenté de la TVA

##### Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

##### Autres charges d'exploitations

Elles représentent notamment les charges des projets propres et des projets subsidiés.

##### Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ne sont utilisées que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées

dans les charges courantes sauf si le montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait

inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

Les moins-values sur réalisation d'actifs comme les amortissements et les réductions de valeurs exceptionnelles sont d'office considérées comme charges exceptionnelles.

Subsides de fonctionnement

Les subsides de fonctionnement : Sera considéré comme produit de l'année d'exploitation le montant accordé par le pouvoir subsidiant pour cet exercice. Ces subsides seront comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications)

Subsides pour financement de projet

Pour le subside destiné à financer des projets, le subside sera mis dans l'année où ce projet à été inclus

dans la liste de décisions de financement approuvée par le Conseil d'Administration. Ces subsides seront

comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications).

Frais récupérés de tiers

Les frais récupérés de tiers sont normalement comptabilisés en comptes de produits et non en diminution

de la charge.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels ne sont utilisés que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés

dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à

fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière. Des reprises d'amortissements et de réductions

de valeurs comme des plus-values sur réalisations d'immobilisations exceptionnelles sont d'office considérées comme produits exceptionnels.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		2012	2011
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9905	2844,47	84.351,21
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9904	2844,47	84.351,21
Bénéfice (Perte) reporté (e) de l'exercice précédant(+)/(-)			
Prélèvements sur le fonds Social	790/2	0,00	0,00
Résultat de l'exercice antérieur positif à reporter	790		
Prélèvements sur les fonds affectés	791		
Prélèvements sur les fonds assoicatifs	792		
Résultats négatifs à reporter	793		
Affectations au fonds social	691/2	2844,47	84.351,21
Résultat de l'exercice antérieur Négatif reporté	690		
Transfert aux fonds affectés	691	2844,47	84.351,21
Résultat positif à reporter	693	0,00	0,00



**Fernand Maillard & C<sup>o</sup>**

REVISEUR D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOR - AUDITOR

Société civile à forme commerciale de **spri**  
Burgerlijke vennootschap met handelsvorm van **bvba**  
Rue de la Vignette / Kleine Wijngaardstraat 179 b 2 – 1160 Bruxelles / Brussel – T 02 673 22 22 – F 02 675 05 46  
**Member firm of GIE Audit Support Belgium RM<sup>2</sup>**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES  
DE L'ASBL ENTRAIDE ET FRATERNITE (BE 0418.015.461) SUR LES COMPTES  
ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 2.244.211,47 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.844,47 €. Pour mémoire le référentiel comptable applicable est l'article 17§3 de la loi du 27 juin 1921 et ses arrêtés royaux d'application (en particulier celui du 19 décembre 2003).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincères des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation d'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

**Fernand Maillard & C°**

REVISEUR D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOR - AUDITOR

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Mentions complémentaires**

Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- L'association n'est pas soumise à l'obligation de rédiger un rapport de gestion.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le programme DGD couvre la période du 1/07/2011 au 30/06/2014. Les « modèles DGD » prévus par l'AR du 24 septembre 2006 seront donc établis pour la période du 1 juillet 2012 au 30 juin 2013. Ces modèles feront l'objet d'un rapport révisoral spécial destiné à la DGD qui sera envoyé à l'association.
- Les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
- En dehors de la réserve décrite ci-dessus, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Bruxelles, le 15 juin 2013

Fernand Maillard,  
Reviser d'Entreprises,  
Gérant pour la Soc Civ SPRL Fernand  
MAILLARD & CO,  
Commissaire